



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/430

Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban Lyon 6ème, au profit de l'association « Comité du Rhône pour l'Unicef »

Direction de l'Education

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/430 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL SIS 73 RUE VAUBAN LYON 6EME, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « COMITE DU RHONE POUR L'UNICEF » (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association dénommée «Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) » a été fondée en 1964. Elle permet d'assurer en France la représentation de l'UNICEF, organisation intergouvernementale qui plaide et intervient pour la protection des droits de l'enfant.

Le Comité Français pour l'UNICEF a développé un réseau de comités départementaux, tel que le Comité du Rhône pour l'UNICEF, présent à Lyon depuis 1964, avec pour mission d'assurer la promotion des actions de l'UNICEF auprès de tous les publics et notamment des jeunes en s'appuyant et en argumentant sur la Convention des Droits de l'Enfant et de procéder à la collecte de fonds nécessaires à la poursuite de ses programmes.

La Ville de Lyon apporte son concours au comité du Rhône de l'UNICEF en lui mettant à disposition, à titre gratuit, un local depuis 1985 au 148, rue Vauban, puis, depuis 2005 au 73 de la même rue dans le 6^earrondissement, les fluides restant à la charge de l'association.

L'avenant n° 2 à la convention d'occupation du local voté le 16 décembre 2016 arrive à échéance en date du 31 décembre 2020.

Afin de confirmer le soutien aux actions du Comité du Rhône de l'UNICEF en matière de promotion des droits de l'enfant conformément aux orientations fixées par le projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Lyon et aux engagements pris dans le cadre de la convention d'objectifs 2014-2020 - Ville amie des enfants , entre la Ville de Lyon et l'UNICEF au conseil municipal du 4 juillet 2016 , il est proposé par le présent avenant n° 3, de reconduire, pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, la mise à disposition dans les mêmes conditions pour le local actuel situé 73, rue Vauban, dont la Ville de Lyon est copropriétaire et dont la valeur locative annuelle est estimée à 25 740 €

Vu la délibération n° 2011/3965 du 7 novembre 2011 ;

Vu la convention d'occupation domaniale du 7 décembre 2011 ;

Vu la délibération n° 2013/5994 du 25 novembre 2013 ;

Vu l'avenant du 2 janvier 2014 ;

Vu la délibération n° 2016/2593 du 16 décembre 2020 ;

Vu ledit avenant du 16 décembre 2016 ;

Vu ladite délibération ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 3 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association Comité Français pour l'UNICEF et son Comité du Rhône, concernant la mise à disposition d'un local situé 73, rue Vauban à Lyon 6^e, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET